YERRES

Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N°99/303

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale de la cérémonie des voeux du Maire au Personnel Communal le vendredi 14 janvier 2000, conclue avec l'agence Artistique "ARTISTIC CONSULTANT"

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune organise une soirée dansante animée par disc jockey dans le cadre de la cérémonie des voeux du Maire au Personnel Communal le vendredi 14 janvier 2000,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Agence artistique dénommée "ARTISTIC CONSULTANT", société sise B.P 11 - 91550 - Paray Vieille Poste

DECIDE

DE signer avec ladite société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale de la cérémonie du 14 janvier 2000 de 19h à 2h00 du matin , pour un montant de 4 824 F TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000.

Fait à Yerres, le 6 décembre 1999

REÇU LE
- 9 DEC. 1999
SOUS-PRÉFECTURE

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN